



Dératisation dans résidence

Par **JS/77**, le **12/01/2021** à **10:34**

Résidence, copropriétaire, une entreprise de dératisation mandatée par le syndic est venue mettre un sachet de glue dans une boîte noire dans les parties communes du sous-sol ou se trouve des caves, les personnes ont journallement acces, sans indication dessus du contenu de cette boîte, est-ce reglementaire, le conseil syndical m'a répondu :

Je ne suis pas experte en terme de dératisation mais il semble que ce monsieur t'a expliqué qu'il s'agit uniquement d'une boîte avec de la glue car nous sommes sur de la prévention car nous n'avons à ce jour pas de nuisible. Il n'est donc pas nécessaire d'indiquer de signe de dangerosité sur les boîtes. Je pense qu'il connaît son métier.

Est-ce que cette réponse est valable, si négatif quels sont les recours ?

merci de votre conseil

Cordialement